

1877 : Puits & Réservoir de la Combert.

1866 : Les habitants de la Combert, avec à leur tête la famille Pochet, adressent une lettre aux conseillers municipaux qui stipule :

« Les soussignés habitants de la Combert ou y étant propriétaires ont l'honneur de vous exposer qu'ils sont privés complètement d'eau par un temps de quinze jours de sécheresse car ne possédant que chacun un réservoir alimentaire par l'eau des toits au bout d'un mois, un mois et demi ils n'ont plus d'eau et ils sont obligés d'aller en chercher aux Sanges ou à Echazeau. Ils viennent donc prier monsieur le maire et messieurs les conseillers de vouloir leur construire un réservoir près de la maison de Bouillet et qui servirait à alimenter tous les habitants lorsque leurs citernes seraient épuisées. Espérant que le maire et les conseillers feront droit à leur demande ils les en remercient d'avance. »

11 février 1877 : Le conseil municipal a délibéré sur la demande des habitants de la Combert.

« Faisant droit à la pétition des habitants de la Combert le conseil réuni à la mairie sous la présidence de Mr Joly, maire a voté l'établissement d'un puits réservoir destiné à recueillir les eaux de la source située sur le communal près de la maison Bouillet. Ce puits sera établi au mieux des intérêts de la commune et un traité passé à cet effet par monsieur le maire avec un entrepreneur sérieux sera soumis à l'examen et l'approbation du conseil municipal. Les habitants du hameau seront appelés à fournir des journées pour les fouilles et les manœuvres. Un état des journées à fournir sera soumis à la signature des intéressés et joint à la convention. »

Etablissement
d'un puits-réservoir
à la Combert.

Il est fait des
poids et mesures
étalons
par le Maire
et l'école

Commune de Montanges

Séance de Février 1877.

Séance du 11 Février 1877.

Le Conseil Municipal de la Commune de Montanges réuni au lieu ordinaire de ses séances pour la tenue de la Session de Février, a délibéré sur les affaires suivantes qui lui ont été soumises par le Maire :

1^{re} Faisant droit à la pétition des habitants de la Combert, le Conseil Municipal, réuni en séance le 11 Février sous la Présidence de Mr Joly, Maire a voté l'établissement d'un puits destiné à recueillir les eaux de la source située sur le Communal près la maison Bouillet.

Ce puits sera établi au mieux des intérêts de la Commune, et un traité passé à cet effet par le Maire au nom de la Commune avec un entrepreneur sérieux, sera soumis à l'examen et l'approbation du Conseil Municipal.

Les habitants de la localité seront appelés à fournir des journées pour les fouilles et les manœuvres. Un état des journées à fournir sera soumis à la signature des intéressés, et joint à la convention à intervenir à cet effet.

2^e Appelé à voter l'achat d'une série de poids pour demande par le Vérificateur des poids et mesures pour vérifier la fabrication et encaigner les poids métrologiques d'une manière solide pour les étaler